

L'INFIRMIER de santé au travail et la pluridisciplinarité

par Catherine Chazette

Les infirmières de santé au travail ont affirmé avec force leur identité en 1987, en se réunissant dans le cadre du Groupement des infirmiers du travail (GIT). Les nouveaux enjeux de la santé au travail, et l'affaiblissement des effectifs de médecins du travail ont conduit les pouvoirs publics à organiser une réponse plus collective de la prévention. Désormais, les services de santé au travail peuvent faire appel à d'autres compétences que celles des médecins du travail. Les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) ont ainsi fait leur apparition parmi les protagonistes de la santé-sécurité au travail. Les infirmiers et infirmières du travail n'ont pas cette qualité par leurs seules fonctions, et doivent la solliciter. Cette extension des moyens ressources en santé au travail est qualifiée de pluridisciplinaire. Catherine Chazette, qui est infirmière du travail, témoigne de ses pratiques anciennes de pluridisciplinarité. Après avoir insisté sur la nécessité d'un travail d'équipe, elle souligne l'intérêt qu'il convient d'accorder à l'infirmier en santé au travail, en raison de sa spécificité ou de son rôle propre.



C. Chazette est infirmière de santé au travail, secrétaire nationale du Groupement des infirmiers du travail (GIT)

LE RÔLE de l'infirmier(ère) de santé au travail (IST) est variable selon l'entreprise, les personnes qui l'entourent, l'infirmier lui-même et sa formation. Présent dans les entreprises, l'IST est souvent le premier confident des préoccupations des salariés. Son rôle est alors de trouver le meilleur consensus pour appréhender le problème et permettre au salarié de se sentir entendu et pris en charge.

L'IST pourra être alors *l'initiateur de plans d'actions*, qui seront mis en œuvre avec le concours d'autres acteurs de prévention présents ou extérieurs à l'entreprise. Le médecin tout d'abord, vers qui il fera remonter

les informations. Selon le problème ou les besoins, l'ingénieur sécurité, le chef de service, les membres du CHSCT peuvent être contactés pour apporter leurs connaissances et leurs avis sur le problème signalé.

Des *groupes de travail* seront éventuellement mis en place, en y incluant les salariés qui, ne l'oublions pas, sont ceux qui occupent le poste de travail 8 heures durant et qui sauront préciser le problème, comment ils s'organisent, etc.

Un travail d'équipe

En tant qu'IST, je pratique la *pluridisciplinarité* depuis 10 ans puisque, dans le cadre du DIUST, les travaux d'application obligent à travailler avec d'autres partenaires de l'entreprise. Ma première expérience a été faite dans le cadre du risque chimique, depuis la commande du produit jusqu'à son utilisation, en passant par le stockage et la formation. Ceci a permis de coordonner les actions entre le médical, la sécurité, le service qualité, le magasin, le service informatique, les responsables de lignes et les salariés, pendant 3 ans. Le résultat de ce travail a d'ailleurs été un point décisif lors de l'attribution de la norme ISO 9001 à l'entreprise.

Ayant changé d'entreprise, je n'ai pas changé ma méthode de travail. Nous avons commencé par réviser toutes les *fiches de postes*, puis travaillé sur l'évaluation du risque chimique, apportant mon expérience vécue et réussie. À la demande des salariés, ont été poursuivies, entre autres, une étude sur un atelier libre service (machine-outils) et une campagne EPI. Chaque étude a été marquée par de bons résultats, dans la mesure où chacun a su respecter l'expérience, les connaissances et le travail d'autrui dans un climat de confiance mutuelle.

En 2005, la direction a demandé au service sécurité, au CHSCT et au service médical de présenter aux salariés le résultat de leur travail. Nous sommes passés de 100 incidents en 1997 à 37 en

2004. Je travaille en coordination avec le médecin du travail, les avis et décisions étant réfléchis et élaborés en commun avant d'être transmis aux autres acteurs de prévention.

Notre travail d'équipe ne s'arrête pas uniquement aux « maux » du travail et peut s'étendre aux questions de santé publique. L'assistante sociale, les membres du CHSCT, la sécurité et des salariés volontaires ont constitué un groupe de travail sur le thème de *l'alcool* dans l'entreprise. Des modifications ont été apportées au règlement intérieur qui interdit dorénavant l'alcool dans l'entreprise, tout en autorisant « des pots encadrés » par la direction.

Le rôle propre de l'IST

L'IST a donc sa place originale dans l'équipe pluridisciplinaire. Il est un contact privilégié des salariés. Confident souvent, il est aussi *l'éclaireur des signes avant-coureurs* et peut ainsi interpellé les instances internes et/ou mettre en évidence des problèmes dans le travail.

Mettant ses compétences pour préserver la santé au travail, l'IST a sa place particulière dans les services autonomes ainsi que dans les services interentreprises.

Travailler en équipe pluridisciplinaire permet de mieux cerner les questions et d'y apporter des réponses plus adaptées, car chacun fait bénéficier le groupe de la spécificité de son métier et de ses compétences. Il faut que chacun sache *respecter l'autre* et ses propres limites, afin que l'objectif de préserver la santé et adapter le travail à l'homme soit l'unique finalité.

Il peut alors en résulter une plus grande efficacité : pour cette équipe qui mettra en commun ses forces et aura donc plus de poids vis-à-vis de la direction de l'entreprise, pour les salariés dont la santé au travail sera l'affaire d'acteurs pluridisciplinaires et pour l'entreprise qui recueillera les fruits de cette approche globale par les résultats qui en découleront. ■